Nations Unies E/ICEF/2005/P/L.37

Conseil économique et social

Distr. limitée
28 juillet 2005
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2005
28-30 septembre 2005
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

Recommandations du Conseil d'administration

Poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction de l'Initiative « Vaccins hors devises »

Résumé

Le Directeur général *recommande* au Conseil d'administration d'approuver les mesures ci-après :

a) Prolongation, pour la période de cinq ans allant de 2006 à 2010, du programme de coopération avec l'initiative PolioPlus de Rotary International, conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35), et accroissement de 10 millions de dollars des autres ressources nécessaires au programme, sous réserve du versement par Rotary International de contributions à des fins spéciales;

b) Reconduction, pour une période de cinq ans allant de 2006 à 2010, de l'Initiative « Vaccins hors devises », conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1991/P/L.41).

* E/ICEF/2005/10.

05-44704 (F) 110805 110805

I. Poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite

1. En septembre 2000, le Conseil d'administration a décidé de prolonger de cinq ans la coopération avec le programme PolioPlus de Rotary International, qui appuie les programmes nationaux de vaccination contre la poliomyélite afin d'éradiquer cette maladie dans le monde (E/ICEF/2000/P/L.47). Depuis le début de ce programme, Rotary International a fait don de près de 185 millions de dollars à l'UNICEF pour l'aider à éradiquer la poliomyélite dans 79 pays. Il est l'un des donateurs qui versent le plus de contributions aux initiatives visant à éradiquer la maladie dans le monde.

2. De 1988 à 2004, le nombre annuel de cas de poliomyélite a chuté de 350 000 (chiffre estimatif) à 1 263 (nombre de cas confirmés). À la fin de 2004, la maladie demeurait endémique dans six pays (Afghanistan, Égypte, Inde, Niger, Nigeria, Pakistan), elle se transmettait à nouveau dans six pays où elle avait disparu précédemment (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, République centrafricaine, Soudan et Tchad) et six autres pays avaient signalé des cas dus à l'importation du virus, qui tenait au fait qu'une épidémie s'était déclarée au Nigéria lorsque les vaccinations antipoliomyélitiques y avaient été suspendues pendant un an, s'était propagée dans toute l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale et menaçait de s'étendre à la corne de l'Afrique. Rotary International travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF depuis longtemps et compte lui fournir 10 millions de dollars de 2006 à 2010 pour financer l'achat de vaccins antipoliomyélitiques oraux et les dépenses opérationnelles.

3. Le Directeur général *recommande* au Conseil d'administration d'approuver la prolongation, pour la période 2006-2010, du programme de coopération avec l'initiative PolioPlus de Rotary International, conformément au document original du Conseil (E/1990/P/L.35), et l'accroissement de 20 millions de dollars des autres ressources nécessaires au programme, sous réserve du versement par Rotary International de contributions à des fins spéciales.

II. Reconduction de l'Initiative « Vaccins hors devises »

4. En 2000, le Conseil d'administration a approuvé la prolongation de l'Initiative « Vaccins hors devises » (VII) pour une période de cinq ans (E/ICEF/2000/P/L.47, décision 2000/14). Cette initiative est un programme interrégional qui a créé et doté un fonds autorenouvelable pour aider les pays en développement à acheter, avec des monnaies fortes ou dans leur propre monnaie, des vaccins de qualité à des prix avantageux et dans des quantités suffisantes pour pouvoir vacciner tous les enfants, maintenir les services de vaccination en fonction et contrôler les maladies. Le programme initial, approuvé pour la période 1991-1995, a été prolongé en 1996 et 2000; il est financé à hauteur de 10 millions de dollars par les autres ressources. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation conformément aux dispositions de son document original (E/ICEF/1990/P/L.35).

5. À ce jour, 23 pays (dont les 11 pays insulaires du Pacifique) ont conclu des accords dans le cadre de l'Initiative « Vaccins hors devises » (VII) pour utiliser le fonds autorenouvelable. Huit autres qui avaient conclu de tels accords

précédemment ont changé de politique et utilisent désormais directement les services d'achat de l'UNICEF.

6. Le Directeur exécutif *recommande* au Conseil d'administration d'approuver la reconduction de l'Initiative « Vaccins hors devises » (VII) pour une période de cinq ans allant de 2006 à 2010, conformément aux dispositions du document original du Conseil, et d'affecter à cette fin les autres ressources actuellement disponibles, d'un montant de 8,3 millions de dollars, afin que les pays participants puissent se servir des services d'achat de l'Organisation.